



NOTE DE SYNTHESE N°11

OBJET : RETRAIT DÉLIBÉRATION 2020/10/14/09

RAPPORTEUR : Joël SAUGUES

Dans sa séance du 14 Octobre 2020, le conseil municipal s'est opposé au transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de Nîmes métropole.

Dans une correspondance du 5 novembre dernier, Le Préfet du Gard nous demande de retirer cette délibération, au motif « la faculté de s'opposer à ce transfert appartient au Maire et non à son conseil municipal »

En conséquence, le Maire devra, par voie d'arrêté, s'opposer à ce transfert.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la correspondance du Préfet en date du 5 novembre 2020,

Considérant l'avis émis lors du pré-conseil le 1^{ER} décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE RETIRER** la délibération 2020/10/14/09
- **DE PRENDRE ACTE** que le Maire, par voie d'arrêté, s'opposera au transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de Nîmes métropole.